

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS291

présenté par

Mme de Vaucouleurs, Mme Benin, Mme Fontenel-Personne, M. Isaac-Sibille, M. Turquois et
M. Philippe Vigier

ARTICLE 22

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« ou de déléguer à l'équipe pluridisciplinaire un tiers temps en milieu de travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que le tiers temps en milieu de travail peut être délégué à l'équipe pluridisciplinaire. En effet, dans certaines situations, les membres de l'équipe pluridisciplinaire peuvent être mieux à même d'appréhender certains environnements. Par ailleurs, une telle délégation permettrait de démultiplier les visites en milieu professionnel et ainsi renforcer la dynamique de prévention.